

Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
E-Mail : administration@finor.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim
El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : nejj.fac@planet.tn

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2011

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 338.858.321 et un bénéfice net de D : 8.203.155, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 3-3-11 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective d'un montant de D : 2.200.000, a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de D : 1.086.230 DT et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

5- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Immeuble International City Center – Tour des bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Tél : 70 728 450 – Fax : 70 728 405

E-mail : administration@finor.com.tn



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215

E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Opération financière avec la société CIL SICAR

La CIL a émis, le 27 décembre 2010, un billet de trésorerie de D : 1 000 000 qui a été souscrit par la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital, échéant le 26 janvier 2011, au taux facial de 5,35%. Le montant des intérêts constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à D : 3 847.

Crédit à la société AGRO-SERVICES

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2011 à 258 681 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2011, des intérêts pour un montant de 13 635 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 17 Avril 2008, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général. Le montant de cette rémunération est de 241.314 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 17 Avril 2008, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint. Le montant de cette rémunération est de 174.733 DT.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé au cours de sa réunion du 30 mars 2010, de faire bénéficier le directeur général adjoint d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2011 s'est élevé à D : 43.094.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis**

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	3

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal	4
Note 2 : Référentiel comptable	6
Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents	6

BILAN

Note 4 : Caisses et avoirs auprès des banques	13
Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing	13-16
Note 6 : Portefeuille-titres commercial	17
Note 7 : Portefeuille d'investissement	17-18
Note 8 : Valeurs immobilisées	20
Note 9 : Autres actifs	21-22
Note 10 : Dettes envers la clientèle	23
Note 11 : Emprunts et ressources spéciales	23-27
Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés	28
Note 13 : Autres passifs	28
Note 14 : Capitaux propres	29-30

ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et produits assimilés de leasing	31
Note 16 : Intérêts et charges assimilées	32
Note 17 : Produits des placements	33
Note 18 : Charges de personnel	33
Note 19 : Dotations aux amortissements	33
Note 20 : Autres charges d'exploitation	34
Note 21 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	35
Note 22 : Dotations nettes aux autres provisions	35
Note 23 : Autres gains ordinaires	36
Note 24 : Autres pertes ordinaires	36
Note 25 : Impôts sur les bénéfiques	37

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

INDEX
(SUITE)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Encaissements reçus des clients	38
Note 27 : Investissements dans les contrats de leasing	38
Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	39
Note 29 : Intérêts payés	40
Note 30 : Impôts payés	41
Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	41
Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	41
Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	42
Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	42
Note 35 : Dividendes et autres distributions	42
Note 36 : Autres flux de trésorerie	43

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Note 37 : Ratio de solvabilité	44-45
Note 38 : Engagements hors bilan	46
Note 39 : Informations sur les parties liées	47

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	5 137 063	4 649 681
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	313 951 899	296 586 926
Portefeuille-titres commercial	6	500 000	726 424
Portefeuille d'investissement	7	12 832 658	9 908 210
Valeurs Immobilisées	8	3 270 161	3 663 891
Autres actifs	9	3 166 541	5 271 361
TOTAL DES ACTIFS		<u>338 858 321</u>	<u>320 806 493</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	3 661 185	4 403 367
Emprunts et dettes rattachées	11	274 191 308	259 558 032
Fournisseurs et comptes rattachés	12	9 859 435	11 584 228
Autres passifs	13	4 919 312	3 756 758
TOTAL DES PASSIFS		<u>292 631 240</u>	<u>279 302 384</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	20 000 000
Réserves		12 680 008	10 453 244
Résultats reportés		754 145	693 903
Actions propres		(410 226)	-
Résultat de l'exercice		8 203 155	10 356 962
Total des capitaux propres	14	<u>46 227 081</u>	<u>41 504 109</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>338 858 321</u>	<u>320 806 493</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	31 144 496	29 302 815
Intérêts et charges assimilées	16	(14 898 742)	(13 792 828)
Produits des placements	17	373 929	417 198
Autres produits d'exploitation		448 080	398 299
		<u>17 067 763</u>	<u>16 325 483</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	3 096 650	2 780 940
Dotations aux amortissements	19	450 282	513 891
Autres charges d'exploitation	20	1 588 769	1 659 020
		<u>5 135 701</u>	<u>4 953 852</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>11 932 062</u>	<u>11 371 631</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	2 075 584	2 479 747
Dotations nettes aux autres provisions	22	(233 843)	(1 463 068)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 090 322</u>	<u>10 354 953</u>
Autres gains ordinaires	23	138 886	2 109 175
Autres pertes ordinaires	24	(8 407)	(14 194)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>10 220 801</u>	<u>12 449 933</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 017 646)	(2 092 971)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>8 203 155</u>	<u>10 356 962</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	194 945 227	199 436 447
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(179 742 103)	(218 552 185)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 424 197)	(4 755 388)
Intérêts payés	29	(14 687 175)	(12 821 911)
Impôts et taxes payés	30	(5 028 115)	(2 680 780)
Autres flux liés à l'exploitation	36	808 065	(1 268 621)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(8 128 298)	(40 642 438)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(96 607)	(616 163)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	53 928	4 779 390
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(4 600 000)	(5 785 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	2 185 432	1 496 628
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 457 247)	(125 144)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(416 946)	-
Dividendes et autres distributions	35	(3 061 131)	(2 171 354)
Encaissements provenant des emprunts	11	97 500 000	93 300 000
Remboursements d'emprunts	11	(82 948 997)	(65 898 656)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		11 072 926	25 229 990
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires			
		<hr/>	<hr/>
		-	14 500 000
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	4	4 649 681	5 687 273
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	5 137 063	4 649 681

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2011, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2011, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements

financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs, et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

3-3-11 Changement de méthode comptable :

Par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées, et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 23.932.936 Le montant des engagements à risques et des provisions requises s'y rattachant, déterminés conformément à la circulaire n° 91-24, auraient dus se situer respectivement à D : 7.769.944 et D : 1.113.770.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à D : 158.385.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la CIL en 2011, s'élèvent à D : 2.200.000.

Ces changements de méthodes ont eu pour effet de ramener à 6,96%, le taux des créances douteuses et litigieuses devant se situer à 9,24%, d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de D : 1.086.230 et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Banques	4 834 064	4 645 070
- Caisses	302 999	4 611
<u>Total</u>	<u>5 137 063</u>	<u>4 649 681</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
Créances sur contrats mis en force	331 601 216	312 137 533
Encours financiers	312 538 689	297 779 032
Impayés	20 390 357	15 674 412
Intérêts échus différés	(1 327 830)	(1 315 911)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 378 881	3 289 710
Total brut des créances leasing	<u>332 980 097</u>	<u>315 427 243</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 173 755)	(8 556 001)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 761 616)	(8 763 464)
Provisions collectives	(2 200 000)	-
Produits réservés	(1 892 827)	(1 520 852)
Total net des créances leasing	<u>313 951 899</u>	<u>296 586 926</u>

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2010</u>	<u>301 068 742</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	157 413 316
- Relocations	919 996
- Transferts	5 553 022
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 105 887)
- Cessions anticipées	(8 742 265)
- Radiation des créances	(515 760)
- Relocations	(763 187)
- Transferts	(5 092 210)
- Remboursements du capital	(134 818 197)
<u>Solde au 31 décembre 2011</u>	<u>313 917 570</u>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
<i>- Paiements minimaux sur contrats actifs</i>		
- A recevoir dans moins d'un an	142 592 027	136 635 113
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	204 401 931	193 991 606
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 253 271	6 562 858
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>354 247 229</u>	<u>337 189 577</u>
<i>- Produits financiers non acquis</i>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 451 180	22 949 431
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	22 943 749	20 924 353
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	952 655	710 597
Total des produits financiers non acquis	<u>47 347 584</u>	<u>44 584 381</u>
- Valeurs résiduelles	1 033 160	1 583 149
- Contrats suspendus ordinaires	-	65 513
- Contrats suspendus contentieux	4 605 884	3 525 174
- Contrats en instance de mise en force	1 378 881	3 289 710
<u>Encours des contrats</u>	<u>313 917 570</u>	<u>301 068 742</u>

5.1.1 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
Bâtiment et travaux publics	36 727 968	37 737 097
Industrie	34 553 222	32 832 943
Tourisme	44 622 116	50 213 568
Commerces et services	136 874 093	130 573 711
Agriculture	61 140 171	49 711 423
<u>Total</u>	<u>313 917 570</u>	<u>301 068 742</u>

5.1.2 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
Equipements	43 063 691	43 062 662
Matériel roulant	226 295 613	212 931 039
Matériel spécifique	48 353	73 883
<u>Sous Total</u>	<u>269 407 657</u>	<u>256 067 584</u>
Immobilier	44 509 913	45 001 158
<u>Total</u>	<u>313 917 570</u>	<u>301 068 742</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	14 129 359	8 325 352
Inférieur à 1 mois	5 589 933	3 975 368
Entre 1 et 3 mois	4 573 798	2 788 026
Entre 3 et 6 mois	1 452 425	371 464
Entre 6 mois et 1 année	1 154 039	317 133
Supérieur à 1 année	1 359 165	873 362
<u>Clients litigieux (2)</u>	6 260 998	7 349 060
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>20 390 357</u>	<u>15 674 412</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	236 676 044	63 355 625	2 983 835	2 489 853	7 033 332	312 538 689
Impayés	2 005 752	6 635 127	893 271	1 305 979	8 901 181	19 741 310
Autres créances	20 335	163 258	133 013	28 415	304 026	649 047
Contrats en instance de mise en force	1 039 252	339 629	-	-	-	1 378 881
CREANCES LEASING	239 741 383	70 493 639	4 010 119	3 824 247	16 238 539	334 307 927
Avances reçues (*)	(2 501 774)	(12 277)	-	-	(186 482)	(2 700 533)
Dépôts de garantie (*)	(215 127)	(650 000)	-	(26 000)	(64 450)	(955 577)
ENCOURS GLOBAL	237 024 482	69 831 362	4 010 119	3 798 247	15 987 607	330 651 817
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 723 026	358 857	-	-	-	11 081 883
TOTAL ENGAGEMENTS	247 747 508	70 190 219	4 010 119	3 798 247	15 987 607	341 733 700
Produits réservés	-	(158 385)	(163 395)	(233 298)	(1 337 749)	(1 892 827)
Provisions sur encours financiers	-	-	(6 769)	(258 375)	(5 908 611)	(6 173 755)
Provisions sur impayés	-	-	(318 809)	(825 231)	(7 617 576)	(8 761 616)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	(158 385)	(488 973)	(1 316 904)	(14 863 936)	(16 828 198)
ENGAGEMENTS NETS	247 747 508	70 031 834	3 521 146	2 481 343	1 123 671	324 905 502
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,17%	1,11%	4,68%	
			6,96%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2010			7,61%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12,19%	34,67%	92,97%	
			70,05%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2010			75,18%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres commercial

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Certificats de Dépôt	500 000	500 000
- Obligations et actions cotées	-	226 424
<u>Total</u>	<u>500 000</u>	<u>726 424</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Titres de participation	6 278 038	3 278 038
- Titres immobilisés	7 955 620	7 479 980
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	3 192
<u>Montant brut</u>	<u>14 235 658</u>	<u>10 761 210</u>

A déduire :

- Versements restant à effectuer sur titres	(1 300 000)	(500 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>12 935 658</u>	<u>10 261 210</u>

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(103 000)	(353 000)
<u>Montant net</u>	<u>12 832 658</u>	<u>9 908 210</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2010	<u>3 278 038</u>	<u>3 278 038</u>	<u>0</u>
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR	3 000 000	1 700 000	1 300 000
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	<u>6 278 038</u>	<u>4 978 038</u>	<u>1 300 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2010	7 479 980	6 979 980	500 000
<u>Additions de la période</u>			
- Société Virgin Olive TUNISIA	600 000	600 000	-
- Société MEHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
- Société Laser Industrie	125 000	125 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	75 000	75 000	-
- Société DAR EL JELD	-	500 000	(500 000)
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	350 000	350 000	-
- Société AROMA INSUDTRIES	40 100	40 100	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	100 000	100 000	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	36 000	36 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	100 000	100 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	400 000	400 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
Soldes au 31 Décembre 2011	7 955 620	7 955 620	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	499 940	10	4 999 400	2010/2011	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>			<u>6 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* BOMAR	10 000	10	100 000	2008/2009	2,70%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	60 360	10	603 600	2008/2010	10,59%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	2 500	10	25 000	2008	1,92%
* Société KOKET	2 500	100	250 000	2008	7,58%
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	5 000	10	50 000	2008	1,25%
* Société FORACHEM	11 652	10	116 520	2008	10,59%
* Société immobilière de CARTHAGE	21 000	100	2 100 000	2009/2010/2011	29,17%
* Société ECOLO CONCEPT	400	100	40 000	2009	10,00%
* Société TECNOCASA CONSULTING	1 800	10	18 000	2009	10,00%
* Société SODAS	750	100	75 000	2009	17,86%
* Société STAUR	1 250	100	125 000	2009	12,50%
* Société touristique OCEANA	4 125	100	412 500	2009	7,37%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	24,00%
* Société DAR EL JELD	10 000	100	1 000 000	2010	16,13%
* Société SPI LE CAPITOLE	1 300	100	130 000	2010	15,66%
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MAHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,27%
* Société Laser Industrie	1 250	100	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST	750	100	75 000	2011	15,00%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>7 955 620</u>		
<u>Total général</u>			<u>14 233 658</u>		

NOTE 8 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	95 675	-	-	-	95 675	79 430	8 660	-	-	88 090	7 585
Total des immobilisations incorporelles		95 675	-	-	-	95 675	79 430	8 660	-	-	88 090	7 585
Immeubles	5,0%	4 511 939	7 851	-	-	4 519 789	1 657 314	194 743	-	-	1 852 057	2 667 732
Matériel de transport	20,0%	828 567	21 380	67 900	-	782 047	392 429	133 518	9 053	-	516 894	265 153
Equipements de bureau	10,0%	348 229	17 363	7 464	6 001	352 127	215 855	25 721	7 077	5 688	228 811	123 316
Matériel informatique	33,3%	295 460	43 287	47 021	12 138	279 588	230 016	43 209	47 203	10 897	215 125	64 463
Installations générales	10,0%	332 103	6 727	-	1 104	337 226	173 037	23 881	-	1 104	195 814	141 912
Total des immobilisations corporelles		6 316 297	96 607	122 385	19 243	6 271 277	2 668 651	421 071	63 334	17 689	3 008 700	3 262 577
TOTAUX		6 411 972	96 607	122 385	19 243	6 366 952	2 748 081	429 731	63 334	17 689	3 096 791	3 270 161

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Prêts au personnel	1 452 730	1 208 834
- Créances sur cessions d'immobilisations	437 622	496 714
- Avances aux fournisseurs	91 150	91 150
- Etat, crédit de TVA	-	2 263 081
- Produits à recevoir des tiers	647 306	387 855
- Compte d'attente/ avance de TVA	189 170	140 620
- Compte d'attente/ régularisation de TVA	-	225 959
- Compte d'attente	564	13 304
- Charges constatées d'avance	41 404	27 752
- Créances sur cession de titre immobilisés	-	49
- Autres comptes débiteurs	259 074	229 423
- Charges à répartir	35 551	56 102
- Frais d'émission des obligations	641 709	774 100
	<u>3 796 279</u>	<u>5 914 943</u>
A déduire :		
- Provisions	(629 739)	(643 582)
	<u>3 166 541</u>	<u>5 271 361</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars)**

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860	-	655 860	599 758	20 550	620 309	35 551
Frais d'émission des obligations	(a)	3 060 203	171 001	3 231 204	2 286 103	303 393	2 589 496	641 709
TOTAUX		3 716 063	171 001	3 887 065	2 885 861	323 943	3 209 804	677 260

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 303.393 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	955 577	1 780 658
- Avances et acomptes reçus des clients	2 700 533	2 617 634
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 661 185</u>	<u>4 403 367</u>

NOTE 11 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Banques locales	74 421 429	68 000 000
- Banques étrangères	4 076 728	6 647 154
- Emprunts obligataires	149 000 000	158 000 000
- Billets de trésorerie	15 000 000	11 300 000
- Certificats de leasing	26 000 000	10 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>268 498 157</u>	<u>253 947 154</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	849 841	1 053 931
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	36 202	63 189
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 679 944	4 542 966
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	43 903
- Intérêts courus sur certificats de leasing	374 522	6 444
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(44 826)	(49 843)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(202 532)	(49 712)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 693 151</u>	<u>5 610 878</u>
<u>Total</u>	<u>274 191 308</u>	<u>259 558 032</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	600 000	-	600 000	-	-	-
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	600 000	-	600 000	-	-	-
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	3 600 000	-	900 000	2 700 000	1 800 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	10 000 000	-	1 428 571	8 571 429	7 142 857	1 428 572
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	-	1 500 000	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			68 000 000	26 500 000	20 078 571	74 421 429	50 392 857	24 028 572
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
JEXIMBANK	YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	343 991	-	343 991	-	-
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	6 303 163	-	2 226 435	4 076 728	1 763 392
<u>Dettes rattachées</u>								
<u>Sous-total</u>			6 647 154		2 570 426	4 076 728	1 763 392	2 313 336
<u>Total des crédits bancaires</u>			74 647 154	26 500 000	22 648 997	78 498 157	52 156 249	26 341 908

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
<i>Dettes rattachées</i>								
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			158 000 000	30 000 000	39 000 000	149 000 000	107 000 000	42 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billets de trésorerie à court terme			10 300 000	15 000 000	10 300 000	15 000 000	-	15 000 000
<u>Dettes rattachées</u>								
<u>Charges constatées d'avance</u>								
<u>Sous-total</u>			11 300 000	15 000 000	11 300 000	15 000 000	-	15 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat ZITOUNA BANK	10 000 000	En bloc le 28/03/2011	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012	-	7 000 000	-	7 000 000	-	7 000 000
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
<u>Sous-total</u>			10 000 000	26 000 000	10 000 000	26 000 000	19 000 000	7 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			21 300 000	41 000 000	21 300 000	41 000 000	19 000 000	22 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			253 947 154	97 500 000	82 948 997	268 498 157	178 156 249	90 341 908

NOTE 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	131 797	112 156
- Effets à payer	207 592	16 986
<u>Sous total</u>	<u>339 389</u>	<u>129 142</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 305 762	1 596 678
- Effets à payer	8 118 508	9 668 987
- Retenues de garanties	95 776	188 463
- Factures non parvenues	-	958
<u>Sous total</u>	<u>9 520 046</u>	<u>11 455 086</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>9 859 435</u>	<u>11 584 228</u>

NOTE 13 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	275 124	245 053
- Personnel, autres charges à payer	271 225	234 052
- Etat, retenues sur salaires	10 787	9 237
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	219 682	312 168
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	1 370	4 468
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	45 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	535 259	436 930
- Etat, autres impôts et taxes à payer	11 793	10 458
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 254	7 352
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser	65 290	65 290
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	11 632	9 527
- CNSS	123 895	97 866
- CAVIS	11 520	9 683
- CNAM	10 159	8 013
- Etat, TVA à payer	406 332	-
- Assurance Groupe	18 580	13 133
- Autres comptes créditeurs	159 199	132 997
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	50 223	44 581
- Prestataires Recouvrement	112 916	66 692
- Prestataires Assurances	2 363 256	1 797 331
- Diverses Charges à payer	215 539	198 884
- Autres produits constatés d'avance	7 280	7 293
- Provisions pour divers risques	30 000	-
<u>Total</u>	<u>4 919 312</u>	<u>3 756 758</u>

NOTE 14 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	2 000 000	1 500 000
- Réserve extraordinaire		1 250 000	4 750 000
- Réserves pour réinvestissements		7 740 000	2 650 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Actions propres		(410 226)	-
- Réserves pour fonds social	(C)	1 190 008	1 053 244
- Résultats reportés		754 145	693 903
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>38 023 927</u>	<u>31 147 147</u>
Résultat de l'exercice		8 203 155	10 356 962
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>46 227 082</u>	<u>41 504 109</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,641	2,071

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions anciennes, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2011, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2011 et au titre de l'exercice précédent est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2011.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	893 181		7 338 957	33 325 552
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 mai 2010		78 235	2 500 000	2 650 000		150 000		1 960 722		(7 338 957)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 25 mai 2010			2 550 000	(300 000)	(2 250 000)						-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(2 160 000)			(2 160 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)								-
Divers						(18 405)					(18 405)
Résultat net de l'exercice 2010										10 356 962	10 356 962
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 053 244	500 000	693 903	-	10 356 962	41 504 109
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000		200 000		3 066 962		(10 356 962)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010								(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 24 mai 2011	5 000 000		(5 000 000)								-
Rachat d'actions propres									(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres								(6 720)	6 720		-
Divers						(63 236)					(63 236)
Résultat net de l'exercice 2011										8 203 155	8 203 155
Solde au 31 décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	-	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082

NOTE 15 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Intérêts de leasing	29 315 696	28 089 270
- Intérêts de retard	1 680 654	955 521
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	232 283	168 023
- Autres	377 717	322 722
Total	31 606 350	29 535 536
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	306 018	201 756
Intérêts de retard antérieurs	112 653	63 803
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(673 379)	(346 726)
Intérêts de retard	(207 146)	(151 554)
Variation des produits réservés	(461 854)	(232 721)
Total des intérêts et des produits de leasing	31 144 496	29 302 815
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	297 478 055	249 693 739
. A la fin de la période	309 311 686	297 478 055
. Moyenne	303 394 870 (D)	273 585 897
- Intérêts de la période	29 315 696 (C)	28 089 270
- Taux moyen	9,66% (C) / (D)	10,27%

NOTE 16 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Intérêts des emprunts obligataires		9 187 407	7 785 733
- Intérêts des crédits des banques locales		3 714 599	3 863 799
- Intérêts des crédits des banques étrangères		273 518	431 105
- Intérêts des autres opérations de financement		1 508 864	1 478 551
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		303 393	275 903
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	14 987 782	13 835 092
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(111 557)	(66 166)
- Autres charges financières		22 518	23 903
<u>Total des autres charges financières</u>		(89 040)	(42 263)
<u>Total général</u>		14 898 742	13 792 828
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		253 947 154	226 545 810
. A la fin de l'exercice		268 498 157	253 947 154
. Moyenne	(B)	261 222 656	240 246 482
- Taux moyen (A) / (B)		5,74%	5,76%

NOTE 17 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Intérêts des comptes courants	13 635	13 181
- Plus values sur cession des titres immobilisés	259 830	171 900
- Dividendes	136 853	-
- Moins values sur titres SICAV (*)	(122 547)	-
- Revenus des titres SICAV	19 071	44 201
- Autres produits financiers	67 086	187 914
<u>Total</u>	<u>373 929</u>	<u>417 198</u>

(*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour D : 136.853.

NOTE 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Salaires et complément de salaires	2 481 172	2 216 990
- Charges connexes aux salaires	103 673	106 380
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	430 099	384 694
- Autres charges sociales	81 706	72 875
<u>Total</u>	<u>3 096 650</u>	<u>2 780 940</u>

NOTE 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 660	14 949
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	421 071	478 392
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	20 550	20 550
<u>Total</u>	<u>450 282</u>	<u>513 891</u>

NOTE 20 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Achat de matières et fournitures	176 749	199 967
<u>Total des achats</u>	<u>176 749</u>	<u>199 967</u>
- Sous-traitance générale	27 987	29 435
- Locations	68 616	70 780
- Entretiens et réparations	149 313	144 251
- Primes d'assurances	44 372	45 465
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>290 288</u>	<u>289 931</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	108 794	120 207
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	139 509	146 995
- Publicités, publications, relations publiques	177 780	201 511
- Déplacements, missions et réceptions	49 673	70 366
- Frais postaux et de télécommunications	143 316	161 302
- Services bancaires et assimilés	207 277	187 010
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>826 349</u>	<u>887 391</u>
- Jetons de présence	56 000	42 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>71 000</u>	<u>57 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	74 140	70 420
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	1 995	2 798
- Autres impôts et taxes	48 249	51 514
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>224 384</u>	<u>224 731</u>
<u>Total général</u>	<u>1 588 769</u>	<u>1 659 020</u>

NOTE 21 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 752 301	6 556 662
- Dotations aux provisions collectives	2 200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 848 855)	(3 825 433)
- Créances radiées	2 377 658	918 802
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 287 539)	(794 329)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(79 432)	(91 988)
- Intérêts de retard antérieurs	(10 446)	(32 485)
- Encaissement sur créances radiées	(28 102)	(251 483)
Total	2 075 584	2 479 747

NOTE 22 : Dotations nettes aux autres provisions

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 092	126 369
- Dotations aux provisions pour divers risques	30 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(4 465)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(250 000)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des valeurs immobilisées	-	(1 050 000)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(27 935)	(14 972)
- Reprise sur provisions pour départ à la retraite	-	(40 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(480 000)
	(233 843)	(1 463 068)

NOTE 23 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 120	2 032 936
- Apurement de comptes	117 749	74 749
- Restitution d'impôt	15 598	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 419	1 490
<u>Total</u>	138 886	2 109 175

NOTE 24 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	7 796	518
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	113	3 295
- Moins value sur cessions titres	-	9 857
- Pénalités de retard	497	525
<u>Total</u>	8 407	14 194

NOTE 25 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Bénéfice comptable	10 220 801	12 449 933
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 952 301	6 556 662
- Dotations aux provisions des autres actifs	14 092	126 369
- Dotations aux provisions pour risques divers	30 000	-
- Reprises sur provisions fiscales 2007	-	8 296 637
- Reprises sur provisions fiscales 2008	8 212 512	959 121
- Reprises sur provisions fiscales 2009	1 351 639	2 369 020
- Reprises sur provisions fiscales 2010	2 442 409	-
- Provisions pour congés payés 2011/2010	275 124	245 053
- Jetons de présence excédentaires	28 000	18 000
- Diverses charges non déductibles	57 508	85 190
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	122 547	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2008/2007 pour affaires en cours	5 870 166	7 005 018
- Reprises sur provisions comptables	6 136 394	4 619 760
- Provisions pour congés payés 2010/2009	245 053	219 760
- Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations	-	1 050 000
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	250 000	-
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	480 000
- Reprises sur provisions pour départ à la retraite	-	40 000
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	27 935	14 971
- Dividendes	136 853	-
- Plus value sur titres	-	54 957
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	16 040 532	17 621 518
Provisions pour créances douteuses 100%	5 952 301	6 556 662
<u>Bénéfice fiscal</u>	10 088 231	11 064 856
Réinvestissements exonérés sans Minimum d'Impôt :		
* Société PROMOTEL	-	600 000
<u>Bénéfice fiscal base du Minimum d'Impôt</u>	10 088 231	10 464 856
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	550 000	1 700 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	-	60 000
* Société de Promotion Immobilière LA CAPITOLE	-	130 000
* Société de Promotion Immobilière COMETE	-	300 000
* Société Immobilière de Carthage	600 000	1 200 000
* Société DAR EL JELD	1 000 000	500 000
* Société VIRGIN OLIVE TUNISIA	-	600 000
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	125 000	-
* Société Laser Industries	125 000	-
* Société MEHARI HAMMAMET	1 000 000	-
* Société MEDI CARS	900 000	-
* Société TECNO INVEST EZA AHRA	30 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	5 758 231	5 974 856
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 017 646	2 092 971
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 480 715	1 651 905
- Retenues sur placements	1 672	4 136
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	535 259	436 930

NOTE 26 : Encaissements reçus des clients

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	15 674 412	14 868 645
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(20 390 357)	(15 674 412)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 617 634)	(2 583 326)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 700 533	2 617 634
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(1 785 733)	(2 375 247)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	960 652	1 785 733
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 315 911)	(1 178 890)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 327 830	1 315 911
- TVA collectée	+		28 245 026	27 134 403
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 182 045)	(2 125 348)
- Remboursement principal	+	Note 5	134 818 197	133 803 315
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	31 606 350	29 535 536
- Autres produits d'exploitation	+		448 080	398 299
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(2 377 658)	(918 802)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	28 102	251 483
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	515 760	212 515
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(156 809)	(419 925)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(460 812)	(769 734)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	496 714	649 158
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(437 622)	(496 714)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 105 887	521 896
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 742 265	12 884 317
			<u>194 945 227</u>	<u>199 436 447</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 27 : Investissements dans les contrats de Leasing**

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	11 455 086	10 743 268
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(9 520 046)	(11 455 086)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 9	(91 150)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	91 150	91 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	157 413 316	193 007 302
- TVA sur investissements	+		20 347 997	26 294 076
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	45 750	8 375
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	-	(45 750)
			<u>179 742 103</u>	<u>218 552 185</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	-	9 539
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	-	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	129 142	306 955
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(339 389)	(129 142)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	245 053	219 760
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(275 124)	(245 053)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	234 052	346 525
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(271 225)	(234 052)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	9 237	22 554
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(10 787)	(9 237)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	312 168	256 005
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(219 682)	(312 168)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	97 866	98 300
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(123 895)	(97 866)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	9 683	11 252
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(11 520)	(9 683)
- CNAM en début de période	+	Note 13	8 013	8 076
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(10 159)	(8 013)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	13 133	14 406
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(18 580)	(13 133)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	44 581	39 229
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(50 223)	(44 581)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	198 884	185 172
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(215 539)	(198 884)
- TVA, payée sur biens et services	+		207 470	262 548
- Charges de personnel	+	Note 18	3 096 650	2 780 940
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 588 770	1 659 020
- Impôts et taxes	-	Note 20	(224 384)	(224 731)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	61 651
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>4 424 197</u>	<u>4 755 388</u>

NOTE 29 : Intérêts payés

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	171 001	407 582
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(99 556)	(128 071)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	247 358	99 556
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	4 468	226
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(1 370)	(4 468)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 542 966	3 666 150
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(4 679 944)	(4 542 966)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	1 053 931	628 371
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(849 841)	(1 053 931)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	63 189	109 096
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(36 202)	(63 189)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 11	43 903	43 903
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 11	-	(43 903)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	6 444	193 074
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(374 522)	(6 444)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	14 898 742	13 792 828
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(303 393)	(275 903)
			<u>14 687 175</u>	<u>12 821 911</u>
		<u>Intérêts payés</u>		

NOTE 30 : Impôts payés

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	436 930	755 344
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(535 259)	(436 930)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	10 458	10 401
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(11 793)	(10 458)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	7 352	6 593
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(8 254)	(7 352)
- TVA payée	+		2 886 651	45 478
- Impôts et taxes	+	Note 20	224 384	224 731
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 017 646	2 092 971
			<u>5 028 115</u>	<u>2 680 780</u>
		<u>Impôts payés</u>		

NOTE 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 8	-	22 751
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	96 607	593 412
			<u>96 607</u>	<u>616 163</u>
		<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		

NOTE 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(7 796)	(518)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	59 051	2 746 973
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 553	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	1 120	2 032 936
			<u>53 928</u>	<u>4 779 390</u>
		<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	4 600 000	5 785 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>4 600 000</u>	<u>5 785 000</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 924 360	1 324 760
- Dépôts et cautionnements restitués au cours de l'exercice	+	Note 7	1 192	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	259 830	171 900
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	49	17
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	-	(49)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>2 185 432</u>	<u>1 496 628</u>

NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 000 000	2 160 000
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	9 527	2 476
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(11 632)	(9 527)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	63 236	18 405
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 061 131</u>	<u>2 171 354</u>

NOTE 36 : Autres flux de trésorerie

			<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(478 600)	(538 307)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	234 704	273 893
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	387 855	252 759
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(647 306)	(387 855)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	27 752	24 645
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(41 404)	(27 752)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	229 423	237 195
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(259 074)	(229 423)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	13 304	6 253
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(564)	(13 304)
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en début de la période	+	Note 9	225 959	-
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en fin de la période	-	Note 9	-	(225 959)
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	(65 290)	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	65 290	65 290
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	226 424	212 707
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	-	(226 424)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(199 689)	(1 609 617)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	272 115	199 689
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 797 331)	(1 377 388)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	2 363 256	1 797 331
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(7 293)	(17 506)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	7 280	7 293
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	114 099	245 297
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	137 766	76 239
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(610)	(13 676)
			<u>808 065</u>	<u>(1 268 621)</u>

Autres flux de trésorerie

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Note 37 : Ratio de solvabilité :

Les fonds propres nets de la Compagnie Internationale de Leasing dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

En effet, le ratio de couverture des risques se présente ainsi :

Les fonds propres nets de base

Capital social	25 000 000
Réserves	11 490 000
Fonds social	1 190 008
Résultats reportés	754 145
Résultat 2011	8 203 155
Sous-total	46 637 308

Diminués des :

Rachat de la CIL de ses propres titres	410 226
Non-valeurs nettes des résorptions	677 260
Dividendes à distribuer en 2011	3 750 000

FONDS PROPRES NETS DE BASE **41 799 822**

Les fonds propres complémentaires

Emprunt subordonné (CIL 2008)	10 000 000
-------------------------------	------------

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES **10 000 000**

FONDS PROPRES NETS **51 799 822**

Catégorie de l'engagement	Engagement brut	Dépôts affectés	Agios réservés	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
Engagement du bilan							
<i>Crédits à la clientèle</i>							
Opérations de leasing mobilier	285 487 567	112 700	1 598 052	12 559 250	271 217 565	100%	271 217 565
Opération de leasing immobilier	46 119 841	842 877	294 775	2 376 121	42 606 069	50%	21 303 034
Ajustement risques encourus							269 024
Ajustement pour provisions collectives				2 200 000	(2 200 000)	100%	(2 200 000)
<i>Crédits accordés au personnel</i>							
Crédits au personnel destinés à l'habitat	702 407				702 407	50%	351 204
Crédits au personnel hors l'habitat	750 323				750 323	100%	750 323
Cautionnements versés	2 000				2 000	100%	2 000
Protefeuille titres	12 933 658			103 000	12 830 658	100%	12 830 658
Titres de transactions et de placement	0				0	100%	0
Placements auprès des banques	500 000				500 000	20%	100 000
Immobilisations nettes des amortissements	3 270 161				3 270 161	100%	3 270 161
Autres actifs	1 477 120			629 739	847 381	100%	847 381
Liquidités	5 137 063				5 137 063	20%	1 027 413
Engagement hors bilan							
Opérations de leasing mobilier	10 548 021				10 548 021	100%	10 548 021
Opérations de leasing immobilier	533 862				533 862	50%	266 931
Risques encourus							320 583 714
Fonds propres nets							51 799 822
Ratio de solvabilité							16,16%
Ratio de solvabilité de 2010							14,68%

Note 38 : Engagements hors bilan :**I- Engagements donnés**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	33.930.539DT
Engagements sur opérations de leasing	11.081.883 DT
	<hr/>
Total des engagements donnés	45 012 422 DT

II- Engagements reçus

Les principaux engagements reçus concernent :

✓ Les hypothèques	825.255 DT
✓ Les cautions reçues	148.649.495 DT
✓ Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	47.347.584 DT
✓ Valeurs des biens, objet de leasing	254.674.326 DT
	<hr/>
Total des engagements reçus	451 496 660 DT

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 31 Décembre 2011 à 4.182.500 €.

Note 39 : Informations sur les parties liées :**• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,53%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la CIL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2011 s'élèvent à 170 419 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2011 est de 37 625 DT HT.

• SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**Engagement Leasing :**

Au cours de l'exercice 2011, la CIL a mis en force 2 contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 7,37% du capital, pour une valeur totale de 686 942 DT.

- ✓ Un contrat de D : 390.438 pour une durée de 5 ans et avec un taux d'intérêts de 8%, portant sur le financement de moquettes.
- ✓ Un contrat de D : 296.504 pour une durée de 5 ans et avec un taux d'intérêts de 8%, portant sur le financement de fauteuils et canapés.

Au 31/12/2011, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 2 172 001 DT.

Au cours de l'année 2011, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 31 390 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

• SOCIETE AGRO SERVICE :

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêts seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2011 à 258 681 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2011, des intérêts pour un montant de D : 13 635.

- **CIL SICAR**

La CIL a émis, le 27 décembre 2010, un billet de trésorerie de D : 1 000 000 qui a été souscrit par la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital, échéant le 26 janvier 2011, au taux facial de 5,35%. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à D : 3 847.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2011 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 241 314 ;
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de l'année 2011 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 174 733 ;
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Par ailleurs, le directeur général adjoint bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2011 s'est élevé à D : 43.094.